

2015-0340
2016-10-25

CIVITAS TURF DEFENSE™ Pré-mélangé

Concentré émulsionnable

COMMERCIAL

GARANTIE : HUILE MINÉRALE 88,8 %

N° D'HOMOL. 32444 L.P.A.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 L – 1 050 L

Intelligro
2310, chemin Lakeshore Ouest
MISSISSAUGA (ONTARIO) L5J 1K2 CANADA
403-296-3000

™Marque de commerce de Suncor Énergie inc. Utilisée en vertu d'une licence.

Brevet(s) : www.suncor.com/patents

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé est un fongicide à large spectre servant à traiter le gazon en plaques sur les verts, les tertres, les allées et les herbes hautes des terrains de golf, ainsi que les terrains de sports ou d'athlétisme.

CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé est un traitement préventif pour la suppression ou la répression de nombreuses maladies importantes dans le gazon. **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé** sert à fournir une barrière qui aide à empêcher la germination ou la pénétration des spores fongiques dans la plante hôte, et à activer une voie de défense naturelle à l'intérieur de la plante appelée résistance systémique induite (RSI).

MODE D'EMPLOI

On peut appliquer **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé** au moyen de n'importe quel équipement de pulvérisation utilisé couramment pour faire un traitement au sol. Pour un traitement au sol, appliquer **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé** dans un volume d'eau qui permet d'assurer une couverture adéquate. Faire toutes les applications selon le mode d'emploi qui suit.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS traiter durant les périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du couvert végétal ou du sol.

ZONES TAMPONS

L'utilisation du matériel ou des méthodes de pulvérisation suivants ne requiert PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) ou des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole*	Gazon sur les terrains de golf et les terrains de sports ou d'athlétisme	5 m	3 m	1 m	1 m

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire la zone tampon au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à moins de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère) et appliquer la pulvérisation la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes pour les produits qui composent le mélange en cuve.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau potable, les sources d'eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer par épandage aérien.

LUTTE ANTIPARASITAIRE INTÉGRÉE

Ce produit s'utilise dans le cadre de stratégies de gestion de la résistance ou de programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI). **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé** s'utilise de façon efficace dans des programmes qui tentent de minimiser la résistance à la maladie étant donné qu'il n'y a pas de risques de résistance connus associés à son utilisation.

MÉTHODE D'APPLICATION

Avant le mélange

- N'utiliser le produit que dans un équipement dont l'agitation assure un mélange homogène du contenu, et assurer une agitation suffisante durant le mélange et l'application pour maintenir une émulsion uniforme.
- S'assurer que le réservoir est propre; s'assurer que le réservoir est libre de résidus de soufre.
- Calculer soigneusement la quantité de **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé** requis avant le mélange. Consulter les **DOSES D'EMPLOI** pour connaître les ravageurs particuliers supprimés.
- **IL FAUT BIEN AGITER CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé IMMÉDIATEMENT AVANT L'EMPLOI.** La séparation en phases peut se produire durant l'entreposage. Agiter fermement pendant 30 secondes, ou jusqu'à consistance et couleur uniformes du liquide.

Instructions pour le mélange

- Lorsque l'agitateur est en marche, commencer par remplir le réservoir jusqu'à moitié.
- **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé** est un concentré émulsifié et doit être ajouté après que les poudres mouillables solubles, les poudres mouillables, les granulés dispersables dans l'eau et les pâtes fluides aient été ajoutées au réservoir.
- Ajouter **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé** au mélange. Une première prolifération verte

indique que l'émulsification est adéquate, et que l'on peut appliquer le produit sur le gazon. Ne pas utiliser ce produit s'il ne s'émulsifie pas.

- Ajouter le concentré émulsifié et les produits solubles qui restent (le cas échéant) et remplir le réservoir complètement avec de l'eau.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et l'application.
- Ne préparer que suffisamment de bouillie de pulvérisation pour l'utilisation de la journée. Ne pas entreposer la bouillie de pulvérisation.

Directives d'application

- **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé s'applique uniquement sur un gazon non dormant et en santé.**
- Appliquer **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé** 7 à 14 jours avant le début de la maladie, la dormance du gazon, et les facteurs de stress biotiques ou abiotiques.
- Utiliser la dose la plus élevée lorsque la pression exercée par la maladie est élevée
- Sur les verts des terrains de golf, utiliser les doses d'emploi plutôt inférieures des écarts indiqués.
- **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé** peut s'appliquer à l'aide d'un type d'équipement de pulvérisation utilisé couramment pour les traitements au sol.
- Traiter à raison de 4 à 20 litres de volume de pulvérisation total par 100 m².
- Une couverture complète assure les meilleurs résultats; il est conseillé d'utiliser des buses à jet plat ou des buses antidérive à induction d'air.
- Protéger les surfaces et objets poreux contre la pulvérisation hors cible afin d'éviter la décoloration. Nettoyer tout déversement immédiatement avec de l'eau chaude et du savon pour aider à prévenir les taches persistantes.

DOSES D'EMPLOI

Maladie supprimée	Application			Remarques
	CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé par 100 m ²	Eau par 100 m ²	Intervalle (jours)	
Anthraxnose (<i>Colletotrichum cereale</i>)	255 à 489 mL	4 à 20 litres	14	Appliquer sous forme d'un traitement préventif ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie
Plaque brune (<i>Rhizoctonia solani</i>)	287 à 574 mL	4 à 20 litres	14	
Brûlure en plaques (<i>Sclerotinia homoeocarpa</i>)	266 à 531 mL	4 à 20 litres	14	
Tache helminthosporienne (<i>Drechslera poae</i>)				

Maladie supprimée	Application			Remarques
	CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé par 100 m ²	Eau par 100 m ²	Intervalle (jours)	
Moisissure grise des neiges (<i>Typhula ishikariensis</i> , <i>Typhula incarnata</i>) (Répression)	701 à 988 mL (pour une seule application)	4 à 20 litres	N/A	Faire une seule application à la dose supérieure ou deux applications ou plus à la dose inférieure à un intervalle de 14 jours en fin d'automne avant que la neige ne couvre le sol.
Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>) (Répression)	351 à 489 mL (pour les applications multiples)	4 à 20 litres	14	

Ne pas appliquer plus de 7 L de **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé**/100 m²/année.

Tester ce produit sur une petite section de gazon avant de procéder à un traitement étendu puisque le gazon tondu court risque d'être plus sensible à la maladie et à la phytotoxicité.

Éviter de pulvériser le produit durant ou tout juste avant un temps chaud ou un temps de gel, une pluie ou toute autre condition défavorable; éviter la pulvérisation hors cible ou la pulvérisation en double. Il faut traiter uniquement lorsque les plantes sont vigoureuses et lorsque la teneur en eau est convenable. Avant l'utilisation, s'assurer que le réservoir de pulvérisation est libre de résidus de soufre.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut-être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les brumes ni les vapeurs. Laver à fond la peau exposée après avoir utilisé le produit.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques (p. ex., munis d'une doublure protectrice, en caoutchouc nitrile, en caoutchouc néoprène ou en Viton) ainsi que des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Traiter uniquement lorsque le risque de dérive du produit vers les zones d'habitation ou d'activités humaines est minime, p. ex., les maisons, les chalets, les écoles et les espaces récréatifs. Tenir compte de la vitesse et la direction du vent, de la température, de l'équipement d'épandage et des réglages de la pulvérisation.

S'assurer d'appliquer **CIVITAS TURF DEFENSE Pré-mélangé** avant de tracer des lignes de peinture sur le gazon des terrains de sports et d'athlétisme. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées sous le MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement provenant des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter toute application du produit dans les zones caractérisées par une pente modérée à abrupte, une terre compactée ou de l'argile. Éviter toute application lorsqu'une pluie abondante est prévue. On peut réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

CONTRÔLE DES DÉVERSEMENTS

Éviter tout contact. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Aérer les espaces clos. Absorber à l'aide d'une matière inerte. Placer dans un contenant approprié pour l'élimination des déchets. Confiner le déversement. **NE PAS VIDER DANS LES ÉGOUTS**. Vérifier auprès des compétences pertinentes pour connaître les exigences particulières sur l'élimination de la matière et des contenants vides.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.